



CCAP – Caisse Cantonale d'Assurance Populaire  
Prévoyance professionnelle et individuelle

# COMPTE RENDU 2014



**CCAP**  
ASSURANCES VIE



# SOMMAIRE

Rapport du Président	4
Vue d'ensemble de l'année 2014	6
Bilan consolidé au 31 décembre 2014	8
Comptes d'exploitation au 31 décembre 2014	10
Organes et organisation	12
N'hésitez pas à nous contacter !	14

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'an passé, lors de mon premier rapport en tant que président, j'avais eu le privilège de placer mon propos sous le signe de la satisfaction, tant l'exercice 2013 de la CCAP s'était avéré, à divers égards, prometteur. Force est de constater, et j'en suis fort aise, qu'il en a été de même pour l'exercice 2014. Les chiffres que vous pourrez découvrir dans ce rapport allégué témoignent, en effet, d'une année qui n'a pas déçu les attentes, et qui a vu la CCAP renforcer sa santé financière. Sur le plan des investissements, nous avons obtenu un taux de rentabilité tout à fait intéressant de 6,5 %, grâce à un bon comportement de nos placements en actions et de nos engagements immobiliers. Voilà donc le troisième exercice (6,4 % en 2012, 7,3 % en 2013) où nous pouvons tirer un bon parti des marchés financiers, ce qui nous permet de nous prévaloir d'une rentabilité moyenne à long terme tout à fait en ligne avec nos objectifs : elle se situe au-dessus de 3 % sur les 10 dernières années, alors que nos besoins sont légèrement supérieurs à 2 % pour l'ensemble des affaires.

A force de cumuler les bonnes performances sur les marchés boursiers, c'est toute la santé financière de la CCAP qui, logiquement, se renforce. Avec un degré de couverture à 109,34 %, une réserve de fluctuation de valeurs globale réalimentée à plus de 50 % de son objectif, un taux technique moyen adapté et des provisions pour risques totalement à jour, la CCAP confirme son bilan réjouissant. Grâce à cette situation favorable, le Conseil d'administration a pu décider d'attribuer des excédents sur le compte des assurés actifs (+0,5 %).

2014 a été l'année de l'entrée en vigueur de l'initiative Minder « Contre les rémunérations abusives », qui n'est pas sans incidence sur l'activité des caisses de pension puisque cette initiative les contraint à exercer leur droit d'actionnaires en votant lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles elles sont investies. Cette entrée en vigueur est un nouveau signe, s'il en fallait, des mutations profondes qui animent le domaine du 2<sup>e</sup> pilier, et qui sont un véritable défi pour les institutions de prévoyance. Au moins deux raisons me laissent penser que la CCAP est particulièrement bien placée pour faire face à ces défis.

D'une part, notre statut de mutuelle constitue plus que jamais un atout dans un environnement où le client a des besoins et des exigences toujours plus élevés, et où la bonne gouvernance est une facette de la gestion sur laquelle on ne peut plus se permettre de transiger. La mutualité, rappelons-le, parce qu'elle nous laisse sans autre maître que nos assurés, nous permet de nous consacrer exclusivement à leurs intérêts, en mettant en œuvre des processus fiables, transparents et durables.

D'autre part, la qualité de nos équipes – je le rappelle volontiers – est sans aucun doute une force complémentaire dans le contexte actuel. Installés dans de nouveaux bureaux, dirigés depuis début 2013 par un nouveau directeur, M. Dimitri Kroemer, les collaboratrices et les collaborateurs de la CCAP effectuent un travail qui m'impressionne, sous l'angle du professionnalisme comme de l'engagement. L'enjeu est clairement l'efficacité de notre institution, et nous avons pu voir en 2014, avec la signature d'un nouveau contrat de réassurance avec la compagnie PK Rück, que la dynamique d'amélioration et de modernisation est constante au sein de la CCAP. Il me tient donc à cœur de terminer mon propos en remerciant toutes celles et ceux qui s'engagent pour notre institution, direction, personnel et Conseil d'administration.

Je vous remercie infiniment de votre confiance, et vous souhaite bonne lecture de ce compte rendu de l'année 2014.

**Didier Berberat**

Président du Conseil d'administration

# VUE D'ENSEMBLE DE L'ANNÉE 2014

## **Suite de la réforme Prévoyance vieillesse 2020**

Comme l'explique l'Administration fédérale, la réforme Prévoyance vieillesse 2020 « a pour objectif de maintenir le niveau des prestations, d'assurer à long terme un financement suffisant des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers, et d'adapter les prestations de l'AVS et de la prévoyance professionnelle aux nouveaux besoins, à commencer par la souplesse en ce qui concerne la transition de la vie active à la retraite ». Mise sur les rails en 2013, elle a connu une étape importante en novembre 2014 avec la soumission au Parlement d'un message du Conseil fédéral, qui relève que les principaux objectifs de la réforme – maintien du niveau des rentes et garantie du financement de la prévoyance vieillesse – jouissent d'une large acceptation.

## **Attribution d'excédents, adaptation des rentes**

En termes de performances, l'année 2014 s'est inscrite dans la tendance suivie depuis 2011, avec des résultats financiers et commerciaux satisfaisants. Les placements ont atteint un niveau de rentabilité dans la ligne des exercices précédents (+6,5 %, contre 7,3 % en 2013), et la vente des solutions de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pilier proposées par la CCAP a poursuivi sa croissance, le nombre de nouveaux contrats ayant augmenté en prévoyance professionnelle (+27 contrats) comme en prévoyance individuelle (+281 contrats). Ces bons résultats ont contribué à renforcer la santé financière de la caisse (voir ci-après) et permis l'attribution d'excédents sur le compte des assurés actifs (+0,5 %).

## **Santé technique renforcée**

Depuis 2011, grâce à la succession d'exercices boursiers satisfaisants, la CCAP affiche une santé technique autorisant une certaine sérénité. A fin 2014, son degré de couverture global – véritable indicateur de l'équilibre financier d'une institution de prévoyance – se situe à 109,34 %, en augmentation de plus de 2 %, sensiblement supérieur à la barre des 100 % requis. Ses provisions techniques sont entièrement constituées, et sa réserve de fluctuation de valeurs, qui doit permettre à la caisse d'affronter la volatilité des marchés boursiers, s'est également renforcée, passant de CHF 42 millions à CHF 49 millions. Les frais d'administration, pour leur part, ont légèrement baissé, ce qui est une excellente nouvelle dans le contexte d'un 2<sup>e</sup> pilier toujours plus complexe, et donc potentiellement plus coûteux à gérer.

## Prête pour Minder

Largement acceptée par le peuple en 2013, l'initiative Minder «Contre les rémunérations abusives» est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, laissant aux caisses de pension jusqu'à la fin de l'année pour s'organiser et être en mesure d'exercer leurs droits d'actionnaires, notamment pour tout ce qui concerne le salaire des dirigeants. La CCAP est désormais prête pour répondre à cette nouvelle exigence légale, notamment grâce au support de partenaires spécialisés qui proposent aux caisses de pension des analyses d'assemblées générales, des recommandations et une assistance de vote.

## Nouvelle solution de réassurance

La CCAP couvre partiellement ses risques invalidité et décès par le biais de deux contrats de réassurance, l'un avec la compagnie Nouvelle Ré, l'autre avec Swiss Re. Le contrat signé avec Nouvelle Ré est arrivé à échéance le 31 décembre 2014, et n'a pas été renouvelé. Une nouvelle collaboration avec la compagnie PK Rück lui a été préférée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour la couverture invalidité et décès des assurances collectives. Cette nouvelle collaboration s'est avérée particulièrement attractive du fait des prestations de « case management » (aide à la réinsertion professionnelle et sociale) qu'elle propose.

## Chiffres clés de la CCAP

	2014	2013	Variation
Bilan en CHF	<b>791'620'374</b>	692'071'303	99'549'071
Performance moyenne des placements	<b>6,5 %</b>	7,3 %	-0,8 %
Degré de couverture légal	<b>109,34 %</b>	106,71 %	2,63 %
Nombre de contrats en prévoyance professionnelle	<b>585</b>	558	27
Portefeuille d'assurances en prévoyance professionnelle en CHF	<b>1'444'787'015</b>	1'314'392'285	130'394'730
Nombre de contrats en prévoyance individuelle	<b>10'461</b>	10'180	281
Portefeuille d'assurances en prévoyance individuelle en CHF	<b>768'515'656</b>	730'795'468	37'720'188

# BILAN CONSOLIDÉ

Le bilan de la CCAP reflète la situation financière de l'institution dans son ensemble (prévoyance professionnelle et individuelle) à un moment donné, en l'occurrence au 31 décembre 2014.

## Bilan au 31 décembre 2014

<b>ACTIF (en CHF)</b>	<b>Consolidé au 31.12.2014</b>	<b>Consolidé au 31.12.2013</b>
<b>Placements</b>		
Liquidités	36'930'684.08	45'943'423.74
Fonds de placements marché monétaire	819'472.92	823'525.92
Fonds de placements obligations	198'937'117.27	200'857'954.70
Fonds de placements actions	219'608'123.68	161'948'940.42
Fonds de placements immobiliers	26'762'464.86	20'292'934.86
Fonds de placements alternatifs	8'933'892.00	5'809'825.38
Fonds de placements privés	15'926'962.62	12'831'707.88
Fonds de placements diversification	29'827'240.80	11'589'062.36
Instruments financiers dérivés	432'119.17	714'783.48
Prêts à des corporations de droit public	12'510'000.00	6'400'000.00
Participations et prêts divers	897'495.00	711'422.95
Créances hypothécaires	64'475'145.68	62'850'486.36
Immeubles	158'887'200.00	147'664'000.00
	<b>774'947'918.08</b>	<b>678'438'068.05</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>6'391'610.71</b>	<b>4'568'170.05</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>10'280'845.00</b>	<b>9'065'065.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>791'620'373.79</b>	<b>692'071'303.10</b>

<b>PASSIF (en CHF)</b>	<b>Consolidé au 31.12.2014</b>	<b>Consolidé au 31.12.2013</b>
<b>Dettes</b>		
Prestations de libre-passage et rentes	1'795'448.80	2'748'051.85
Banques / Assurances	1'548'764.76	306'420.85
Autres dettes	2'401'525.09	2'381'559.37
	<b>5'745'738.65</b>	<b>5'436'032.07</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>19'846'533.78</b>	<b>17'018'482.52</b>
<b>Réserve de cotisations des employeurs</b>	<b>1'458'146.51</b>	<b>1'314'311.36</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>1'594'372.44</b>	<b>1'474'572.59</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		
Capital de prévoyance des assurés actifs	545'838'229.00	497'853'890.00
Capital de prévoyance pour les rentiers	116'037'969.00	97'830'633.00
Provisions résultant de contrats d'assurance	13'746'522.47	8'175'124.30
Provisions techniques	22'203'931.00	21'012'155.00
	<b>697'826'651.47</b>	<b>624'871'802.30</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>65'148'930.94</b>	<b>41'956'102.26</b>
<b>Capital de la Fondation, fonds libres / Découvert</b>		
Situation en début de période	0.00	0.00
Excédent de produits	0.00	0.00
<b>Situation en fin de période</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>791'620'373.79</b>	<b>692'071'303.10</b>

# COMPTES D'EXPLOITATION

Les comptes d'exploitation récapitulent, pour leur part, les produits et les charges de l'exercice. La CCAP tient des comptes différenciés pour la prévoyance professionnelle et la prévoyance individuelle.

Au 31 décembre 2014

(en CHF)	Collectives 2014
Cotisations et apports ordinaires et autres	36'710'095.10
Prestations d'entrée	59'041'197.71
Appports provenant de cotisations et prestations d'entrée	95'751'292.81
Prestations réglementaires	(16'480'460.20)
Prestations extra-réglementaires	0.00
Prestations de sortie	(40'847'033.64)
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	(57'327'493.84)
(Constitution) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	(47'876'377.15)
Produits de prestations d'assurance	1'478'905.52
Charges d'assurance	(7'216'370.38)
Résultat net de l'activité d'assurance	(15'190'043.04)
Résultat net des placements	34'544'783.11
Dissolution / (Constitution) des provisions non techniques	5'135.70
Autres produits	413'327.18
Autres frais	(148'491.91)
Frais d'administration	(3'335'439.82)
Excédent de produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	16'289'271.21
(Constitution) de la réserve de fluctuation de valeurs	(16'289'271.21)
<b>EXCÉDENT DE PRODUITS</b>	<b>0.00</b>

Individuelles 2014	Consolidé 2014	Consolidé 2013
18'369'074.05	55'079'169.15	51'158'053.41
8'241'352.40	67'282'550.11	36'332'159.88
26'610'426.45	122'361'719.26	87'490'213.29
(7'324'653.25)	(23'805'113.45)	(22'424'762.50)
(16'276.00)	(16'276.00)	(16'276.00)
(1'113'014.76)	(41'960'048.40)	(41'782'799.56)
(8'453'944.01)	(65'781'437.85)	(64'223'838.06)
(18'435'129.00)	(66'311'506.15)	(28'319'340.76)
290'554.63	1'769'460.15	2'936'486.19
(2'212'568.73)	(9'428'939.11)	(8'722'799.26)
(2'200'660.66)	(17'390'703.70)	(10'839'278.60)
12'748'222.91	47'293'006.02	47'465'042.83
(126'291.30)	(121'155.60)	(296'525.17)
5'326.65	418'653.83	373'553.17
(19'497.50)	(167'989.41)	(169'640.84)
(3'503'542.64)	(6'838'982.46)	(6'907'989.72)
6'903'557.47	23'192'828.68	29'625'161.67
(6'903'557.47)	(23'192'828.68)	(29'625'161.67)
0.00	0.00	(0.00)

# ORGANES ET ORGANISATION

## **Conseil d'administration**

Le conseil d'administration de la CCAP est constitué de 7 membres, soit 3 représentants de l'État et 4 représentants des assurés. Les administrateurs sont des personnalités marquantes qui connaissent parfaitement le tissu et les enjeux économiques de la région. Didier Berberat, à La Chaux-de-Fonds, est le président de la CCAP depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 .

## **Direction et organes**

La conduite opérationnelle de la CCAP est assumée depuis le 1<sup>er</sup> février 2013 par le directeur, Dimitri Kroemer, et sa gestion par une équipe d'environ 30 collaborateurs.

Par ailleurs, la CCAP est révisée par un organe de contrôle (KPMG SA), alors qu'une commission de contrôle constituée de trois membres et nommée par le Conseil d'Etat vérifie sa gestion financière et ses investissements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle (Pittet Associés SA) contrôle formellement la conformité des réserves de l'institution par rapport à ses engagements auprès des assurés.

Des agences générales pour le haut et pour le bas du canton sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

## **Agence générale de La Chaux-de-Fonds**

Rue Jardinière 75 – 2300 La Chaux-de-Fonds – T 032 913 32 24

Agent général : Claude-André Humair

## **Agence générale de Cernier**

Rue de l'Épervier 4 – 2053 Cernier – T 032 853 28 35

Agent général : Alexandre Miletto

## **Agence générale de Neuchâtel**

Rue de la Balance 4 – 2000 Neuchâtel – T 032 727 37 77

## La composition du Conseil d'administration de la CCAP pour la période législative de 2013 à 2017

### Représentants de l'Etat

Président	Didier Berberat – conseiller aux États, La Chaux-de-Fonds
Administrateur	Jean-Claude Baudoin – directeur du Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment, Bôle
Administrateur	Yanick Stauffer – juriste, La Chaux-de-Fonds

### Représentants des assurés

Vice-Président	Roland Debély – ancien conseiller d'État, Cernier
Administrateur	Gérard Grisel – indépendant, Auviernier
Administrateur	Daniel Lavanchy – directeur du home de Clos-Brochet, St-Blaise
Administratrice	Veronika Pantillon – juriste, Bevaix

**Secrétaire hors conseil** Cynthia Da Silva – secrétaire de direction, Rochefort

## La composition de la Commission de contrôle de la CCAP pour la période législative de 2013 à 2017

<b>Président</b>	Jacques Rais – expert-comptable, Le Landeron
<b>Secrétaire</b>	Laurence Vaucher – archéologue, Môtiers
<b>Membre</b>	Christophe Gardet – économiste, Bevaix

## La direction de la CCAP

<b>Directeur</b>	Dimitri Kroemer
<b>Sous-directeur</b>	Jean-Bernard Uldry – responsable financier
<b>Sous-directrice</b>	Sandra Noirjean – actuaire

# N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !

Vous trouverez davantage d'informations sur la CCAP et l'exercice 2014 dans son Rapport annuel complet que vous pouvez commander gratuitement au moyen du coupon détachable ci-après, télécharger sur notre site Internet [www.ccap.ch](http://www.ccap.ch), ou demander directement à notre secrétariat.



## **CCAP**

### **Caisse Cantonale d'Assurance Populaire**

Rue de la Balance 4 – Case postale 2052 – 2001 Neuchâtel

T 032 727 37 77

[ccap.neuchatel@ccap.ch](mailto:ccap.neuchatel@ccap.ch)

[www.ccap.ch](http://www.ccap.ch)



## Rapport annuel 2014

CCAP – Caisse Cantonale d'Assurance Populaire

Oui, je commande gratuitement le Rapport annuel complet 2014 de la CCAP.

oui non

Je suis assuré-e à la CCAP pour la prévoyance professionnelle.

Je suis assuré-e à la CCAP pour la prévoyance individuelle.

Madame  Monsieur

Nom, Prénom :

.....

Adresse :

.....

Code postal et localité :

.....

E-mail (facultatif) :

.....



**A**

Nicht frankieren  
Ne pas affranchir  
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung    Invio commerciale-risposta  
Envoi commercial-réponse



CCAP

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire

Rue de la Balance 4

Case postale 2052

CH-2001 Neuchâtel